

CARTES DE PÊCHE

TARIFS

Moule, Cazeneuve, les Essarts, le Grand Bois, Montjoux et le Marais

Enfant de moins de 8 ans : gratuit (1 canne).

Adulte (à partir de 15 ans) :

- journée _____ 12 €
- année _____ 80 €

Enfant (8 à 14 ans) :

- journée _____ 3 € (âge à la date de pêche)
- année _____ 30 € (âge au 1^{er} janvier)

3 cannes maximum.

POINTS DE VENTE

- **Offices de tourisme** : Roybon, St-Etienne de St-Geoirs, La Côte St-André et St-Jean de Bournay • 04 76 36 25 86
- **Châtonnay** : bureau de tabac • 04 74 78 14 35
- **La Côte St-André** : Animal-land • 04 74 20 60 86
- **St-Etienne de St-Geoirs** : maison de la presse « Espace temps libre » • 04 76 65 44 71
Armurerie Peyron • 04 76 65 53 53
- **St-Jean de Bournay** : bureau de tabac « du Dauphiné » • 04 74 58 52 15
Jardinerie Gauthier • 04 74 58 67 55
- **Artas** : l'Épicier Dauphinois • 04 74 58 72 37
- **Charantonay** : Ets Gauthier • 04 74 59 01 87
- **Faramans** : bar « l'un passe » • 04 74 85 84 48
- **St-Siméon de Bressieux** : « Les arcanes fleuries » • 04 74 20 04 86

LOCATION CANNES À PÊCHE ENFANTS

- Bureau de tabac - Châtonnay
- Animal Land - La Côte Saint-André
- Armurerie Peyron - Saint-Etienne de Saint-Geoirs
- Bar l'Impasse - Faramans

Bièvreisère
communauté

2019

SAISON

LA PÊCHE
En Bièvre Isère

Saison 2019

- ▼ Informations générales
- ▼ Horaires ▼ Cartes
- ▼ Animations
- ▼ Lâchers
- ▼ Étangs

Information
04 76 36 25 86
bievre-isere.com

LES ÉTANGS

- Moule - Châtonnay
- Les Essarts - Saint-Siméon de Bressieux
- Le Marais - Faramans
- Le Grand Bois - Bossieu
- Cazeneuve - Châtonnay
- Montjoux - Saint-Jean de Bournay

LES PÉRIODES

OUVERTURE

Moule, Cazeneuve, les Essarts, le Grand Bois et le Marais

- 9 mars : ouverture de la pêche (sauf brochet).
- 1^{er} mai : ouverture générale.

FERMETURE

Moule, Cazeneuve, les Essarts, le Grand Bois et le Marais

- 30 novembre : fermeture générale.

Montjoux

règlementation de 2^e catégorie en Isère.

JOURS D'OUVERTURE

La pêche est ouverte les jours suivants :

Moule, Cazeneuve, les Essarts, le Grand Bois et le Marais

- Du 9 mars au 30 avril 2019 : lundi, mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.

- Du 1^{er} mai au 30 novembre 2019 : tous les jours.

Montjoux

règlementation de 2^e catégorie en Isère.

LES ANIMATIONS

SAFARI TRUITES

- 6 avril à l'étang le Marais à Faramans

INITIATION PÊCHE ENFANTS

- 11 mai à l'étang le Marais à Faramans

PÊCHE DE NUIT EN « NO KILL »

- La nuit du 22 au 23 juin

à l'étang Moule à Châtonnay

- La nuit du 20 au 21 juillet

à l'étang des Essarts à Saint-Siméon de Bressieux

- La nuit du 24 au 25 août

à l'étang le Marais à Faramans

LÂCHERS DE TRUITES

- 8 mars : 360 kg
- 15 mars : 380 kg
- 29 mars : 230 kg
- 5 avril : 200 kg
- 12 avril : 230 kg
- 26 avril : 330 kg
- 10 mai : 80 kg

1810 kg

SURVEILLANCE

La surveillance des étangs est confiée à cinq gardes chargés de faire respecter le règlement. Ils sont également habilités à dispenser des sanctions : avertissement, retrait de carte.

> Saison 2019 : le règlement de pêche des étangs de Bièvre Isère Communauté est imprimé au dos de la carte de pêche et accessible sur bievre-isere.com. Celui propre à l'étang de Montjoux est affiché sur place.